



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Après une Seconde générale et technologique

Je veux poursuivre en 1^{re} technologique : Que dois-je faire ?



L'année de 2^{de} générale et technologique vers la 1^{re} Technologique

De septembre à mai

Période d'information
et de réflexion



Du 23 mai au 13 juin

Mon établissement saisit mes
vœux dans Affelnet lycée*



1^{er} juillet



Résultats de l'affectation sur
Affelnet lycée*, mon établis-
sement me transmet mes
résultats

A partir du 1^{er} juillet

Inscription au lycée
où je suis affecté



Comment candidater en 1^{re} technologique ?

Le traitement par Affelnet Lycée* concerne l'affectation pour les séries ST2S, STI2D, STL, STMG, STD2A et STAV dans les établissements publics relevant de l'Education nationale et l'agricole public.

Pour intégrer les séries STHR et S2TMD, je prends contact avec le lycée souhaité.

Dans mon lycée public de rattachement** qui peut être mon lycée actuel :

- Je fais mes vœux via Affelnet lycée*
- Je bénéficie d'un bonus*** facilitant l'affectation

Dans un autre lycée public :

- Je fais mes vœux via Affelnet lycée*
- Ma demande sera traitée après affectation des élèves du lycée de rattachement

Dans un lycée privé :

Je prends contact avec l'établissement souhaité

Dans un lycée agricole public :

- Je fais mes vœux via Affelnet lycée*
- Le recrutement est national
- Si je suis issu d'une 2^{de} GT d'un lycée agricole je bénéficie d'un bonus*** facilitant l'affectation

Dans un lycée agricole privé :

- Je prends contact avec l'établissement souhaité

Je suis en 2^{de} générale et technologique dans un lycée public et je souhaite continuer en **1^{re} technologique**.

Toutes les formations en 1^{re} technologique ont une capacité d'accueil limitée et sont sélectives.

- Il y a des conditions d'accès particulières dans les cas suivants :
- Pour intégrer une 1^{re} STD2A si je n'ai pas suivi l'option création, culture design en 2^{de} GT
 - En tant que sportif de haut niveau je bénéficie d'un bonus facilitant l'affectation.
 - Pour intégrer une section sportive, je prends contact avec le lycée souhaité. Si je réussis les tests, je bénéficie d'un bonus facilitant l'affectation.
 - Pour intégrer une sections binationale ESABAC en 1^{re} STMG.

Pour toutes ces situations, je prends contact avec le lycée souhaité pour connaître les modalités d'accès et le calendrier.

ATTENTION : Passer des tests de recrutement ou un entretien ne me garantit pas une place dans une 1^{re} technologique, ni en section sportive.

* AFFELNET Lycée : application informatique préparatoire à l'affectation

** Lycée de rattachement : le site internet de la DSDEN**** m'indique mon lycée de rattachement

*** Bonus : points ajoutés au barème calculé sur les évaluations de l'année en cours

En pratique

- Si j'obtiens une décision d'orientation favorable dans une série technologique je peux candidater dans cette série.
- Je peux formuler de 1 à 10 vœux classé(s) par ordre de préférence.
- Aucun enseignement optionnel suivi en 2^{de} ne peut être exigé pour l'entrée en 1^{re} technologique mais il peut y avoir des modalités spécifiques de recrutement comme pour STD2A.



Situations particulières

Pour les situations de handicap reconnues par la MDPH ou de trouble de santé invalidant qui limitent fortement mon choix d'orientation, je complète un dossier pour la commission de préparation à l'affectation. La commission étudie ma situation et statue sur la nécessité ou pas d'un bonus de priorité absolue pour mon affectation.

Calendrier pour les situations particulières :

- Le 25 mai : date limite de dépôt des dossiers pour la 1^{re} STD2A
- Le mercredi 1^{er} juin 2022 : date limite de réception à la direction des services départementaux de l'éducation nationale DSDEN des dossiers à étudier pour les commissions de préparation à l'affectation.
- Le 7 juin : commission handicap-de préparation à l'affectation.

Plus d'informations

Guide complet de l'affectation 2022
www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099

Site du département du Rhône
www.ac-lyon.fr/dsden_rhone

Site du département de l'Ain
www.ac-lyon.fr/dsden_ain

Site du département de la Loire
www.ac-lyon.fr/dsden_loire

Information sur les métiers
www.onisep.fr

Information sur l'orientation
Rendez-vous en CIO
www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

DRAIO de Lyon

Mars 2022